

**La loi controversée visant à distancier la nation polonaise des crimes nazis a été approuvée jeudi par le Sénat.**

[Adopté vendredi par la chambre basse du Parlement polonais](#), la Diète, le texte a été voté ce jeudi par le Sénat. Il appartient maintenant au président Andrzej Duda de l'entériner en l'état, ou de le renvoyer pour modification.

La nouvelle loi polonaise bannit l'expression « *camps de la mort polonais* » et prévoit des sanctions allant jusqu'à trois années de prison pour quiconque associerait l'État polonais aux crimes commis par les nazis en Pologne au cours de la Seconde Guerre mondiale.

De fortes pressions se font sentir en provenance des Etats-Unis et d'Israël.

Le Département d'Etat américain a adressé une mise en garde très explicite au gouvernement polonais : « *Nous encourageons la Pologne à réévaluer sa législation au regard de son impact potentiel sur le principe de la liberté d'expression et de notre capacité à être des partenaires efficaces* ».

Pour sa part, Israël n'exclut pas de légiférer, rapporte le [Jerusalem Post](#). Mercredi, le parlement israélien, la Knesset a approuvé un projet de loi prévoyant des peines de prison pour ceux qui « *minimisent ou nient le rôle de ceux qui ont aidé les nazis dans les crimes commis contre les Juifs* ».

[« La politique historique du gouvernement polonais laisse peu de place à la nuance »](#)